

Un colombarium sera construit en 2008

OLIVIER HUGON

Du haut de ses 540 habitants, Collonges ne peut pas prétendre à des budgets pharaoniques. Celui de 2008 sera, une fois de plus modeste.

Les comptes de fonctionnement sont similaires à ceux des exercices précédents. Seuls l'engagement commun d'un comptable, avec la commune de Dorénaz, et la création d'un poste de directeur des écoles primaires, là encore en collaboration avec les communes voisines, modifient quelque peu la donne.

Raccordement. Les investissements bruts, 278 000 francs au total, concernent pour l'essentiel le raccordement à la nouvelle conduite d'eau réalisée entre Evionnaz et Dorénaz, pour 50 000 francs. «Cela nous permettra d'avoir une sécurité en cas de coup dur, explique le président Luigi Piras, ou de déverser notre trop-plein.»

25 000 francs seront consacrés à la pose d'éclairage sur le

PUBLICITÉ

EN CHIFFRES

2,28 MILLIONS

recettes de fonctionnement

1,76 MILLION

charges de fonctionnement

520 000 FRANCS

marge d'autofinancement

125 000 FRANCS

investissements nets

terrain de foot, 30 000 francs pour l'achat de trois nouveaux moloks et 40 000 francs pour un colombarium. Une nouveauté qui a également nécessité l'adoption d'un nouveau règlement communal du cimetière. «Nous avons constaté que la tendance était de plus en plus à l'incinération», constate Stéphane Jordan, conseiller communal en charge des travaux publics, «la solution des colombariums nous semblait la plus esthétique et la plus pratique.»

Nouveau règlement de police.

Une première réalisation pouvant accueillir 54 urnes sera réalisée l'an prochain. Le projet avait déjà été présenté à la population en avril dernier.

A noter enfin que l'assemblée primaire a approuvé le nouveau règlement de police. L'ancien, datant de 1997, n'étant plus adapté, ni suffisamment détaillé.

DU BRUIT AUTOUR DE L'ÉOLIENNE

A l'ordre du jour de l'assemblée primaire de Collonges, au point 5, on trouvait l'approbation du plan d'aménagement détaillé et la modification de la zone du parc éolien «Dents-du-Midi». En ouverture de séance, le président Luigi Piras a dû modifier ce point. «Suite à la mise à l'enquête, nous avons enregistré 7 oppositions. Lors de la séance de conciliation, nous n'avons pas pu réunir tous les éléments de réponse pour les traiter. Nous avons donc demandé des compléments d'information. Nous avons aussi eu le sentiment que les gens avaient besoin de davantage de renseignements sur ce parc.» Outre les oppositions officielles, plusieurs voix se sont élevées dans l'assemblée pour marquer leur opposition à la multiplication des éoliennes aux abords du village. Certains parlant même d'un «mur d'éoliennes». La plupart des critiques étaient liées au bruit émis par la machine-test, en place depuis tout juste deux ans.

C'est donc par un exposé de Nicolas Mettan, président de RhônEole S.A., que l'assemblée a débuté. «Nous avons l'impression que ce projet bénéficiait d'une bonne acceptation au plan local. Il est essentiel pour nous que ce soit le cas. Nous avons aussi tout mis en œuvre pour que les retombées financières profitent avant tout aux communes partenaires.»

A titre d'information, la redevance dévolue aux communes est fixée au minimum à 2 centimes par kWh. L'an dernier chacune des cinq communes a ainsi reçu 22 000 francs. Pour RhônEole, il n'est pas évident de jouer les cobayes. Collonges devrait en effet devenir le premier parc éolien du canton. «Nous avons respecté toutes les normes, toutes les procédures», insiste Nicolas Mettan. «Nous sommes à plus d'un kilomètre des habitations, alors que la loi stipule



A Collonges, plusieurs habitants se plaignent du bruit de la plus grande éolienne de Suisse. Ils ne sont pas favorables à l'arrivée de machines supplémentaires. HOFMANN)

un minimum de 300 mètres. Mais si les gens nous disent qu'ils l'entendent, nous ne le contestons pas. Il faudra qu'il fasse une pesée d'intérêts entre les nuisances de l'éolien et les possibilités de développement économique et touristique, en sachant que Collonges-Dorénaz est le meilleur site du pays en termes de régularité des courants.»